

N° 2024_033

FINANCES – Fixation des taux d'imposition 2024 – Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 avril 2024 à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20



Excusés :

Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Charline MARTINEAU, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET Joël GIRARD
Christiane BRESSION Pascal FOULON
Charline MARTINEAU Bruno GUITTARD

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Considérant que les taux d'imposition de la Commune de Saint Ay sont inchangés depuis 18 ans,
Considérant un accroissement des charges, en particulier énergétiques, salariales et alimentaires, et des investissements qui ne sont pas compensés par une augmentation correspondante des recettes,

Il est donc proposé de réévaluer les taux d'imposition,

Dans ce cadre, les taux d'imposition applicables dans la commune en 2024 seront donc les suivants :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
Taxe foncière propriétés bâties	21,00% (taux communal 2020) + 18,56% (taux départemental 2020) = 39.56%	41.00%
Taxe foncière propriétés non bâties	42.75%	44.30%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et logements vacants)	11,88%	12.31%

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'AUTORISER une augmentation des taux d'impositions de la manière suivante :

- **Taxe foncière propriétés bâties** : augmentation de 3.64%, les taux passant de 39.56% à 41%,
- **Taxe foncière propriétés non bâties** : augmentation de 3.62%, les taux passant de 42.75% à 44.30%,
- **Taxe d'habitation** : augmentation de 3.61%, les taux passant de 11.88% à 12.31%,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **10 AVR. 2024**

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **10 AVR. 2024**

Et de l'affichage le **10 AVR. 2024**

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

